

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1135**11 novembre 2004****SOMMAIRE**

2XL STP Consulting, S.à r.l., Luxembourg	54453	ING International (II), Sicav, Luxembourg	54467
Alma Buro-Ergonomie & Design S.A., Contern . . .	54456	Informatique Appliquée, S.à r.l., Soleuvre	54475
Artulux, S.à r.l., Luxembourg	54469	Informatique Appliquée, S.à r.l., Soleuvre	54475
ASC Invest S.A., Luxembourg	54456	IT-Investor.Com Fund, Sicav, Luxembourg	54474
Bainbridge Alphastrategy, Sicav, Luxembourg . . .	54470	Libertim S.A., Luxembourg	54469
Basilic Investments S.A., Luxembourg	54459	Maaseycken-Lux S.A., Steinsel	54445
Beaumont Industries S.A., Senningerberg	54471	Marktinvest Lux S.A., Wecker	54472
Beaumont Industries S.A., Senningerberg	54471	Merchant Financial Participations Holding S.A., Luxembourg	54475
Bois Parren S.A., Luxembourg	54458	Multi-Funds Sicav, Luxembourg	54467
Burotrend S.A., Luxembourg	54479	Negocia International S.A., Luxembourg	54453
Cidron One, S.à r.l., Luxembourg	54445	Nergia S.A., Luxembourg	54470
Citra S.A., Luxembourg	54479	Nergia S.A., Luxembourg	54470
Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg . . .	54469	New Sport Investment S.A., Luxembourg	54478
CR Firenze Gestion Internationale S.A., Luxem- bourg	54465	New Sport Investment S.A., Luxembourg	54478
Crosswind Equity S.A., Luxembourg	54462	Paris Ville S.A., Luxembourg	54465
Dardus Participations S.A., Luxembourg-Kirch- berg	54467	Perseus Shipping S.A., Luxembourg	54475
Dompé Biotec & Partners, S.à r.l., Luxembourg . .	54478	PREF Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54434
Dompé Biotec & Partners, S.à r.l., Luxembourg . .	54478	Quairos S.A., Luxembourg	54479
E.S.I. Efficio Solution Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	54461	R & K, S.à r.l., Scheidgen	54464
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	54468	R & K, S.à r.l., Scheidgen	54464
Euroma Holding S.A., Mamer	54470	Ram Euro Centers (Holding) S.A., Luxembourg . .	54477
Europe Machines Outils, S.à r.l., Bertrange	54459	Reiss Holding S.A., Steinsel	54475
Ewita Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	54468	Reverdy Investments S.A., Luxembourg	54477
Fincos S.A., Luxembourg	54466	Saint Hilaire Finance S.A., Luxembourg-Kirchberg	54468
Fincos S.A., Luxembourg	54466	SecureWave S.A., Esch-sur-Alzette	54465
Fincos S.A., Luxembourg	54471	Sella Global Strategy Sicav, Luxembourg	54470
Fläkt Woods Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . .	54466	Sella Sicav Lux, Luxembourg	54474
GAP-Meta4 Partners, L.L.C., S.C.A., Luxembourg	54467	Sibebel S.A., Luxembourg-Kirchberg	54468
GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, S.C.A., Luxembourg	54467	Sport Holding Overseas Patent S.A., Luxembourg	54480
GAP-Xchange Partners, L.L.C., S.C.A., Luxem- bourg	54452	Stream Sicav, Luxembourg	54471
GC Pan European Crossing Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	54479	Symphonia Investment Fund, Sicav, Luxembourg	54480
ING Index Linked Fund II Sicav, Luxembourg	54466	TCC Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	54465
		Thur Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	54468
		Tubco, S.à r.l., Luxembourg	54476
		Tubco, S.à r.l., Luxembourg	54477
		Yum! International Participations, S.à r.l., Luxem- bourg	54434

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.577.292.500,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.447.

EXTRAIT

Il résulte du rapport du conseil de gérance du 24 août 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, ATEAC Centre d'Affaires, Suite 11, 46A, avenue John F. Kennedy.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 24 août 2004 que:

- Monsieur Jim Derouin a démissionné de ses fonctions de gérant de type B. Pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Monsieur Alan Jay Kohn a été nommé gérant de type B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072717.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.746.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated on 19 December 2002, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603; represented by:

* Mr Jean-Marie Rinié, 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

* Mrs Mireille Chetioui, residing at 35, avenue Alphan, F-94160 Saint-Mandé (France),

both acting in their capacity as managers of the company, in compliance with article 12 of the articles of incorporation of the company; themselves hereafter represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal dated in July 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Definition

«Affiliate»: when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities;

«Advisory Board»: an internal committee established according to any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company. Such committee shall not participate in the management or control of the Company's business nor shall it transact any business for the Company, nor shall it have the power to act and bind the Company, said powers being exclusively vested in the Manager of the Company;

«Class A Shareholder»: any shareholder owning Class A Shares;

«Class B Shareholder»: any shareholder owning Class B Shares;

«Equity Commitment»: the Shareholder, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter into any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder and a Class B Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

«Shareholder» or «Shareholders»: any shareholder owning Class A Shares and/or Class B Shares or Class A Shareholders, together, with the Class B Shareholders.

Chapter II.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**1. Form - Corporate Name**

There is formed a private limited liability company under the name PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of

August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

2.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire directly or indirectly, interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

In particular, the Company will make investments directly in PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., which will own, directly or indirectly, companies making real estate investments in France.

3.2 The Company may also enter into the following transactions:

3.2.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2. advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a Test invoice gb

3.2.3. direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.2.4. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

3.2.5. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter III.- Capital, Shares

5. Share Capital

5.1 The corporate capital is fixed at sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-), represented by one hundred fifty-five (155) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares») and by five (5) registered shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares»); the Class A Shares together with the Class B Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Authorised Capital

6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but

authorised capital of a maximum amount of twenty four million Euro (EUR 24,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the existing Class A Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.3 Until 21 July 2009 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Manager is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

6.4 The Class A Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.5 In particular, the Manager may issue the new Class A Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7 The rights attached to the new Class A Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares.

6.8 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Class A Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Class A Shares.

6.10 Upon cash increase of the corporate capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised corporate capital, the amounts of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of corporate capital under article 6 of the Articles.

7. Shares Indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Redemption of Shares

8.1 The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that sufficient distributable reserves or funds, as provided in article 19 of the Articles, are available.

8.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of the general meeting of Shareholders.

8.3 The Shares will be redeemed at their fair market price to be determined by an independent reputable expert appointed by the Manager. The price paid by the Company for the redemption of the Shares may be payable by instalments;

8.4 The redemption of its own Shares will entail for the Company, a reduction of the share capital by cancellation of all redeemed Shares with respect to the article 182 of the Law or the introduction of a new procedure of transfer of the redeemed Shares to a another party.

8.5 During the time of the remaining of the redeemed Shares in the Company's portfolio and until the cancellation or the transfer of those shares, all the rights attached to them (including but not limited to: voting rights, participation in distribution of dividends, ...) will be suspended.

9. Transfer of Shares

9.1 Any transfer of Class A Shares must be authorised by:

(a) the general meeting of the Shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company; and

(b) the Class B Shareholders.

9.2 In case of transfers of Class A Shares to another Class A Shareholder or to third party:

(a) A Class A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of his Class A Shares (the «Offered Shares») to another Class A Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Manager (as defined hereafter) setting out the details of the Offered Shares and a price per Class A Share as have been offered by the Offeror and such offer must be in cash and on terms that are final and binding on acceptance.

(b) The Manager shall, within 14 Days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Class A Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at a price per Class A Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Manager shall reasonably determine, being no less than 30 Days and no more than 60 Days (including the 14 Day period granted to the Manager) («Offer Closing»).

(c) On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Manager of the number of Offered Shares in respect of which he accepts such offer and whether, if not all of the other Class A Shareholders accept the offer, that the Class A Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

(d) If the first notifications received by the Manager show that the Class A Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Manager shall inform the Class A Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class A Shareholder and the number of remaining Class A Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class A Shareholder shall then notify the Manager of the number of additional Offered Shares, which he agrees to purchase.

(e) If not all of the Class A Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class A Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to paragraphs above in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class A Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class A Shareholder.

(f) The Manager shall, no later than the Offer Closing notify the Selling Shareholder if the other Class A Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders accordingly. If the other Class A Shareholders do not decide to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may sell them to the Offeror provided that such sale is within 45 Days of the Offer Closing and is on Agreed Terms and provided that, upon such sale to the Offeror the Selling Shareholder shall remain liable for such obligations of that Offeror unless he provides guarantees which the Manager deems to be adequate and acceptable in relation to his unfunded Equity Commitment unless the Manager otherwise determines in a motivated decision.

(g) If the Manager refuses to remove the Selling Shareholder from his undertaking to guarantee the Offeror's obligations or, if the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, the Manager shall motivate his decision before the Advisory Board. In this case, the Selling Shareholder shall have the possibility of referring to the Advisory Board in order to be authorised not to guarantee the Offeror's obligations or to approve the guarantees provided by the Offeror, it being specified that the Selling Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board. The Selling Shareholder shall notify the Manager of his intention to refer to the Advisory Board so that he may hold this advisory board meeting.

9.3 Subject to approval in writing by the Shareholders, a sale and assignment or a transfer by a Class A Shareholder (a «Transferor Shareholder») of his Class A Shares to its Affiliate (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the Manager, provided that:

a) the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Shareholder;

b) the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Shareholder;

c) the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Manager, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate (whether assumed from the Transferor Shareholder, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law; and

d) in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Section 9.3 of the Articles.

9.4 Each Shareholder agrees that he will not pledge or grant a security interest in any of Shares, other than to an Affiliate or to another Shareholder, without the written consent of the Manager.

9.5 Unless otherwise consented to by all the Shareholders and the Manager, a sale, an assignment or a transfer must be of all the Class A Shares owned by Class A Shareholder and must be made to a single assignee or transferee, or respectively to a number of Class A Shareholders acting jointly and severally as a single Shareholder, or to an Affiliate acting jointly and severally as a single Shareholder with the assignor or transferor (in which case the transfer will be of all the Class A Shares).

9.6 In case an agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, no sale, transfer or assignment of Class A Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of such agreement, by executing a deed of adherence confirming that it shall be bound by the terms of such agreement.

9.7 A transfer for purposes of this article shall include any direct or indirect transfer of control over or of a Shareholder, such as a transfer of Shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

9.8 Any sale, assignment or transfer of Shares shall be notified to the Company and published in compliance with the Law.

Chapter IV.- Management

10. Management

10.1 The Company shall be managed by IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated on 19 December 2002, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603 as manager of the Company (the «Manager»).

10.2 The Manager may be removed only in case of Manager fraud, gross negligence or wilful misconduct, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes, taken in compliance with article 17.2 of the Articles.

11. Power of the Manager

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

12. Representation of the Company

The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

13. Delegation and Agent of the Manager

13.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

14. Remuneration of the Manager

For its activities as manager, the Manager will receive from the Company a management fee to be defined between the Shareholders.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

15.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Manager fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

15.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

15.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

15.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

16. Holding of General Meetings

16.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

16.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

16.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

16.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Manager.

17. Majorities

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

17.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

17.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter VI.- Business Year

18. Business Year

18.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager and the Manager prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution Right of Shares

19.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

19.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided in any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

Chapter VII.- Liquidation

20. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21. Liquidation

21.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

21.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Applicable Law

22. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	155	Class A	Shares
IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	5	Class B	Shares
Total: one hundred sixty Shares	160		Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) corresponding to a share capital of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

The Company shall have its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 19 décembre 2002, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.603; représentée par:

* M. Jean-Marie Rinié, 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

* Mme Mireille Chetioui, 35, avenue Alphand, F-94160 Saint-Mandé (France),

Agissant tous deux en qualité de gérant de la société, conformément à l'article 12 des statuts de la société; eux-mêmes représentés par Mlle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Définition

«Associé «ou «Associés»: tout associé détenant des Parts Sociales de Classe A et/ou des Parts Sociales de Classe B ou Associé de Classe A, ensemble avec les Associés de Classe B;

«Associé de Classe A»: tout associé détenant des Parts Sociales de Classe A;

«Associé de Classe B»: tout associé détenant des Parts Sociales de Classe B;

«Comité Consultatif»: le comité composé de (i) maximum huit (8) investisseurs ou de leurs représentants (ou s'il y a moins de huit (8) investisseurs à la date du dernier closing, un représentant de chaque investisseurs) et (ii) un représentant de chaque agent de placement local (à l'exception de PrimeCorp FINANCE S.A.), à moins que le comité consultatif décide d'augmenter le nombre de ses membres;

«Contribution en Capital»: l'Associé, et tous ceux qui deviendront Associés de la Société, pourront à tout moment, conclure une convention entre, notamment, les Associés et la Société. Cette convention pourra notamment contenir la contribution totale d'un Associé de Classe A et d'un Associé de Classe B à acquérir des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B;

«Filiale»: lorsque ce terme est utilisé en référence à une personne déterminée, toute personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlée par ou est sous le contrôle de la personne déterminée; pour la présente définition, une personne sera considérée contrôler une entité lorsqu'elle détient cinquante pour cent (50%) ou plus des titres donnant droit de vote.

Titre II.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, sous toutes formes, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou par voie d'instruments financiers d'endettement sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra investir directement dans PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., laquelle détiendra, directement ou indirectement des sociétés investissant dans l'immobilier en France.

3.2 La Société pourra notamment être engagée dans les opérations suivantes:

3.2.6. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de certificats et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.7. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après repris comme les «Sociétés Apparentées «et chacune comme une «Société Apparentée»»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.2.8. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou d'administrateurs ou agents de la Société ou de Sociétés Apparentées ou apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2.9. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les activités décrites ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre III.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à seize mille Euros (16.000 EUR) représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales nominatives de Classe A (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe A» et par cinq (5) parts sociales nominatives de Classe B (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe B»); les Parts Sociales de Classe A ensemble avec les Parts Sociales de Classe B étant ci-après repris comme les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Capital autorisé

6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-quatre millions d'Euros (24.000.000 EUR), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Parts Sociales de Classe A à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément à toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.3 Jusqu'au 21 juillet 2009 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts Sociales de Classe A aux détenteurs actuels de Parts Sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4 Les Parts Sociales de Classe A pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.5 Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts Sociales de Classe A avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

6.6 Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts Sociales de Classe A devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A seront identiques à ceux attachés aux Parts Sociales de Classe A déjà émises.

6.8 Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts Sociales de Classe A représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts Sociales de Classe A et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

6.10 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts.

7. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Rachat des Parts

8.1 La Société aura le pouvoir d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables soient suffisantes et disponibles, tel que dispose l'Article 19 des Statuts.

8.2 L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres Parts Sociales aura lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des Associés.

8.3 Les Parts Sociales seront rachetées au prix équitable du marché tel que déterminé par le Gérant. Le prix payé par la Société pour le rachat des de ses Parts Sociales pourra être payé par versements échelonnés.

8.4 Le rachat de ses propres Parts Sociales imposera à la Société une réduction de son capital social par annulation des Parts Sociales rachetées conformément à l'article 182 de la Loi ou à l'introduction d'une nouvelle procédure de transfert des Parts Sociales rachetées à une autre partie.

8.5 Durant la période pendant laquelle les Parts Sociales rachetées restent dans le porte-feuille de la Société et ce, jusqu'à l'annulation ou le transfert de ces Parts Sociales, tous les droits attachés à celles-ci (y compris les droits de vote, de participation à la distribution des dividendes sans que cette liste ne soit limitative) seront suspendus.

9. Transfert des Parts

9.1 Toute cession de Parts Sociales de Classe A doit être autorisée par:

- (a) une assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social; et
- (b) l'Associé de Classe B.

9.2 En cas de cession de parts Sociales de Classe A à un autre Associé de Classe A ou à une tierce partie:

(a) Un Associé de Classe A (l'«Associé Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Parts Sociales de Classe A (les «Parts Offertes») à un autre Associé de Classe A ou à un acquéreur, tierce partie de bonne foi (l'«Acquéreur») doit faire préalablement faire notification de l'offre au Gérant (tel que défini ci-après) en exposant les détails des Parts Offertes et du prix par Part Sociale de Classe A offert par l'Acquéreur. Cette offre doit être faite en numéraire et en termes définitifs, liant les parties en cas d'acceptation.

(b) Le Gérant disposera d'un délai de 14 jours à dater de la réception de la notification de l'offre afin d'offrir les Parts Offertes aux autres Associés de Classe A proportionnellement à leur part respective dans la Contribution en Capital. Les Parts Offertes pourront être proposées à un prix par Part et dans les mêmes termes et conditions que celles transmises à l'Acquéreur (les «Termes de l'Accord»). L'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période que le Gérant devra déterminer de façon raisonnable, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à 30 jours, ni excéder 60 jours (y compris la période de 14 jours accordée au Gérant) (la «Clôture de l'Offre»).

(c) Dès acceptation de l'offre, chaque Associé notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes acquises par lui, et, si tous les autres Associés de Classe A n'acceptent pas l'offre, chaque Associé de Classe A devra manifester sa volonté d'acquérir des Parts Sociales supplémentaires par rapport aux Parts Offertes qui lui sont proposées d'acquérir.

(d) Si les premières notifications reçues par le Gérant montrent que des Associés de Classe A n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Parts Offertes, le Gérant informera les Associés de Classe A du nombre de Parts Offertes acceptées par chacun et du nombre de Parts Sociales de Classe A restant, endéans les trois (3) jours de la réception de la dernière notification. Chaque Associé de Classe A notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir.

(e) Si tous les Associés de Classe A n'acceptent pas l'offre, les Parts Offertes seront vendues à ceux des Associés de Classe A ayant notifié leur volonté d'acquérir des Parts supplémentaires conformément aux paragraphes ci-dessus, proportionnellement à leur Contribution en Capital, s'il n'a pas été convenu entre eux de procéder autrement. S'il n'y a qu'un seul Associé de Classe A qui accepte l'offre, toutes les Parts Offertes pourront être vendues à cet Associé de Classe A.

(f) Le Gérant devra, au plus tard à la Clôture de l'Offre, notifier à l'Associé Vendeur si les autres Associés de Classe A ont accepté d'acquérir les Parts Offertes. L'Associé Vendeur cédera les Parts Offertes aux autres Associés de Classe A tel que notifié. Si les autres Associés de Classe A n'ont pas décidé d'acquérir la totalité des Parts Offertes, l'Associé Vendeur pourra les vendre à l'Acquéreur à condition que la cession soit réalisée endéans les 45 jours de la Clôture de l'Offre et conformément aux Termes de l'Accord et, à condition que, sur cette cession à l'Acquéreur, l'Associé Vendeur reste tenu des obligations de celui-ci, à moins qu'il ne fournisse des garanties que le Gérant devra estimer comme conformes et acceptables en relation avec sa Contribution en Capital non libérés, sauf si le Gérant n'en décide autrement dans une décision motivée.

(g) Si le Gérant refuse de libérer l'Associé Vendeur de ses engagements afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ou, si le Gérant estime que les garanties proposées par l'Acquéreur ne sont pas conformes et acceptables, le Gérant motivera sa décision devant le Comité Consultatif. Dans ce cas, l'Associé Vendeur aura la possibilité de s'en référer au Comité Consultatif afin d'être autorisé à ne pas garantir les obligations de l'Acquéreur ou d'approuver les garanties fournies par l'Acquéreur, étant entendu qu'il ne sera pas permis à l'Associé Vendeur lors de cette réunion du Comité Consultatif. L'Associé Vendeur notifiera au Gérant son intention de s'en référer au Comité Consultatif de telle sorte que celui-ci puisse tenir cette réunion.

9.3 Toute vente et allocation ou un transfert par un Associé de Classe A (un «Associé Cédant») de ses Parts Sociales de Classe A à une Filiale (une «Filiale Cessionnaire») pourra être approuvée par le Gérant, à condition que:

(a) la Filiale Cessionnaire assumera les obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Associé Cédant;

(b) l'Associé Cédant reste solidairement et indivisiblement tenu avec la Filiale Cessionnaire des obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Associé Cédant;

(c) l'Associé Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Gérant, l'accomplissement par la Filiale Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulue, de toutes les obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de la Filiale Cessionnaire (qu'elles soient assumées par l'Associé Cédant, ou subies par la Filiale Cessionnaire), et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi;

(d) Dans le cas où la Filiale Cessionnaire cesse d'être une Filiale de l'associé Cédant, la Société Filiale Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Parts Sociales de Classe A à l'Associé Cédant selon les mêmes termes et conditions que celles stipulées à l'article 9.3 des Statuts.

9.4 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient à d'autre qu'une Filiale ou un autre Associé, sans le consentement écrit du Gérant.

9.5 Sauf consentement contraire de tous les Associés et du Gérant, une vente, une allocation ou un transfert devra porter sur toutes les Parts Sociales de Classe A détenues par l'Associé de Classe A et devra être réalisé avec un seul cessionnaire ou respectivement à plusieurs Associés de Classe A agissant conjointement et indivisiblement comme un seul Associé ou à une Filiale agissant conjointement et solidairement comme un seul Associé avec le cédant (cas dans lequel la cession portera sur l'ensemble des Parts Sociales de Classe A).

9.6 Dans le cas où une convention puisse intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, aucune vente, aucun transfert ou allocation de Parts Sociales de Classe A ne pourra devenir effectif à moins et tant que, ledit cessionnaire ne marque par écrit son accord d'être engagé par les termes de cette convention, en concluant un acte d'adhésion confirmant qu'il est engagé par les termes de cette convention.

9.7 Un transfert dans la perspective de cet article pourra inclure un transfert direct ou indirect du contrôle sur l'Associé, comme un transfert de Parts Sociales ou de titres à un Associé, une fusion ou scission concernant un Associé.

9.8 Tout transfert ou allocation de Parts Sociales sera notifiée à la Société et publiée conformément à la Loi.

Titre IV.- Gérance

10. Gérance

10.1 La Société est gérée par IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 19 décembre 2002, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.603 comme gérant de la Société (le «Gérant»).

10.2 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes, prise conformément à l'article 17.2 des Statuts.

11. Pouvoirs du Gérant

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

12. Représentation de la Société

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

13. Sub-délégation et Agent du Gérant

13.1 Le Gérant peut subdéléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

14. Rémunération du Gérant

Pour ses activités de gérant, le Gérant peut recevoir de la Société des honoraires de gestion à fixer entre les Associés.

Titre V.- Assemblée générale des Associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés - Votes

15.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Conseil de Gérance par la Loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

15.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

15.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

15.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

16. Tenue d'Assemblées Générales

16.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

16.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

16.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de mai, et pour la première fois en 2005.

16.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

17. Majorités

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

17.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

17.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre VI.- Exercice social

18. Exercice social

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19. Droit de distribution des Parts

19.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

19.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution devra être prise par une majorité des Associés de Classe A et par une majorité des Associés de Classe B et, tel ainsi qu'il pourrait être stipulé dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

Titre VII.- Liquidation

20. Causes de Dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

21. Liquidation

21.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

21.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII.- Loi Applicable

22. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	155	Parts Sociales	de Classe A
IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	5	Parts Sociales	de Classe B
Total: cent soixante Parts Sociales	160	Parts Sociales	

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de seize mille Euros (16.000 EUR) correspondant à un capital de seize mille Euros (16.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 71, case 4. – Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(073424.3/211/670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

MAASEYCKEN-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 37.142.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072935.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CIDRON ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.754.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CIDRON ONE LIMITED, a private company incorporated on 30th June, 2004 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Channel Islands, England.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is CIDRON ONE, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro), represented by 650 (six hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

* 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;

* 400 (four hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each.

Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows:

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2004 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2004 and ending on 31 December 2005;

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

f) The redemption price per share (the «Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Share Redemption Price} = \text{Share Nominal Value} + \frac{\text{Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

g) The interim redemption price per share (the «Interim Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Interim Share Redemption Price} = \text{Interim Share Nominal Value} + \frac{\text{Interim Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

h) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

i) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by CIDRON ONE LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company CIDRON ONE, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers for an undetermined duration:

Mrs Pascale Nutz, private employee, born in Douarnenez on July 7, 1969, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Noëlla Antoine, private employee, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparait:

CIDRON ONE LIMITED, une société privée constituée le 30 juin 2004 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Channel Islands, England.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera CIDRON ONE, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

* 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

* 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

Art. 10. Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établis comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2005;

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix de rachat des Parts} = \text{Valeur nominale de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la classe de parts rachetée}}$$

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le «Prix intérimaire de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix intérimaire de rachat des Parts} = \text{Valeur nominale intérimaire de la part} + \frac{\text{Sommes intérimaires distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la classe de parts rachetée}}$$

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CIDRON ONE LIMITED, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32.500 (trente deux mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Pascale Nutz, employée privée, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Noëlla Antoine, employée privée, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 53, case 6. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(073489.3/211/469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

GAP-Xchange PARTNERS, L.L.C., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.396.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(072978.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

2XL STP CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 83.771.

Les comptes annuels au 31 août 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00020, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL STP CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(072939.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NEGOCIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 102.739.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. NEGOCIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Philippe Marchal, avocat, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, et Madame Karine Bicard, juriste, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, laquelle est représentée par Monsieur Philippe Marchal, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 26 août 2004,

2. Madame Karine Bicard, prénommée, ici représentée par Monsieur Philippe Marchal, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 26 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de NEGOCIA INTERNATIONAL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tout concours, prêts, avances ou garanties à toute autre société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appar-

tiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) NEGOCIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., prénommée	31.000,-	7.750,-	310
2) Karine Bicard, prénommée	1.000,-	250,-	10
Total:	32.000,-	8.000,-	320

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.700,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Karine Bicard, juriste, née à F-Metz, le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

- Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à F-Metz, le 13 mai 1971, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

- La société anonyme NEGOCIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.668.

La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée GEFCO AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marchal et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 août 2004, vol. 468, fol. 17, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 2004.

A. Lentz.

(073338.3/221/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4C, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 73.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(072940.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ASC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin.

R. C. Luxembourg B 102.743.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Bousch, restaurateur, né le 21 décembre 1948 à Asnières (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin,

2. Madame Annette Raoult, restauratrice, née le 20 juin 1946 à Mirecourt (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin,

3. Mademoiselle Anne-Lorraine Bousch, étudiante, née le 27 novembre 1977 à Domont (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin,

4. Mademoiselle Anne-Jacqueline Bousch, étudiante, née le 25 novembre 1979 à Domont (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin,

représentés par Monsieur Jean-Marie Schockmel, conseiller fiscal, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, sur base de quatre procurations, établies à Luxembourg, le 6 et le 9 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, ès qualités qu'il agit et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont déclaré avoir constitué entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASC INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1.- Monsieur Pierre Bousch, préqualifié quarante actions | 40 |
| 2.- Madame Annette Raoult, préqualifiée quarante actions | 40 |

3.- Mademoiselle Anne-Lorraine Bousch, préqualifiée dix actions	10
4.- Mademoiselle Anne-Jacqueline Bousch, préqualifiée dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pierre Bousch, restaurateur, né le 21 décembre 1948 à Asnières (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin,

b) Madame Annette Raoult, restauratrice, née le 20 juin 1946 à Mirecourt (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29 Montée St Crépin,

c) Mademoiselle Anne-Lorraine Bousch, étudiante, née le 27 novembre 1977 à Domont (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin,

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29.501.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire 2010.

5. Le siège social de la société est établi à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin.

6. L'Assemblée nomme Monsieur Pierre Bousch, restaurateur, né le 21 décembre 1948 à Asnières (France), demeurant à L-1365 Luxembourg, 29, Montée St Crépin en qualité de premier administrateur-délégué en vertu de la faculté lui réservée par l'article 10 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Schockmel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, vol. 144S, fol. 99, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

G. Lecuit.

(073358.3/220/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

BOIS PARREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 18.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOIS PARREN S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(072943.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

EUROPE MACHINES OUTILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 94.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE MACHINES OUTILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(072944.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BASILIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.717.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit français IXORA DEVELOPPEMENT, établie et ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 409 344 983;

2.- La société anonyme de droit français VICTOR HOLDINGS, établie et ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 409 344 991;

3.- La société anonyme de droit français H.E.R.A. INDUSTRIES, établie et ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 409 343 936.

Toutes les trois sont ici représentées par Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BASILIC INVESTMENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à soixante mille euro (60.000,- EUR), représenté par six cents actions (600) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur pour toute opération inférieure ou égale à dix mille euro (10.000,- EUR).

Pour toute opération supérieure à dix mille euro (10.000,- EUR) la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme IXORA DEVELOPPEMENT, prédésignée, deux cents actions.	200
2.- La société anonyme VICTOR HOLDINGS, prédésignée, deux cents actions	200
3.- La société anonyme H.E.R.A. INDUSTRIES, prédésignée, deux cents actions	200
Total: six cents actions.	<u>600</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de soixante mille euro (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société anonyme de droit français IXORA DEVELOPPEMENT, établie et ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 409 344 983;

b) La société anonyme de droit français VICTOR HOLDINGS, établie et ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 409 344 991;

c) La société anonyme de droit français H.E.R.A. INDUSTRIES, établie et ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 409 343 936;

d) Monsieur Roger Andres, mandataire social, né le 6 mai 1934 à Alger (Algérie), demeurant à F-06330 Roquefort-les-Pins, route Notre-Dame, Impasse des Ombrages (France).

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnuau (France).

4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Antinori, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2004, vol. 527, fol. 99, case 8. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073156.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

E.S.I. EFFICIO SOLUTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 97.117.

Extrait sincère et conforme de la décision de l'unique Gérant prise le 22 avril 2004

Il résulte de ladite réunion que:

- En date du 22 avril 2004, SYLVANER GROUP LIMITED (IBC N° 548940 British Virgin Islands) ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186 Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands s'est défait des 1.000 actions de la société E.S.I. EFFICIO SOLUTION INVESTMENTS, S.à r.l.;

- En date du 22 avril 2004, EUROLEX MANAGEMENT S.A. (R. C. B 40.722 Luxembourg) ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1428 Luxembourg est devenue la détentrice de 1.000 actions de la société E.S.I. EFFICIO SOLUTION INVESTMENTS, S.à r.l.;

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

E.S.I. EFFICIO SOLUTION INVESTMENT, S.à r.l

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073041.3/4287/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CROSSWIND EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 102.719.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483,

1) ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 16 août 2004,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 16 août 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CROSSWIND EQUITY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 août 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société ST AYMAR SA, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

2) a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2004, vol. 527, fol. 99, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073158.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

R & K, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6250 Scheidgen, 30, rue Juckenfeld.

R. C. Luxembourg B 96.498.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour R & K, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073123.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

R & K, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6250 Scheidgen, 30, rue Juckenfeld.

R. C. Luxembourg B 96.498.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AV00145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour R & K, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073125.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

PARIS VIII^e S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS VIII^e S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(072945.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SecureWave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.428.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 142 du 24 mars 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SecureWave S.A.

Signature

(072948.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

TCC HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.853.

Extrait des résolutions de l'associé unique de TCC HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. du 5 août 2003

L'associé unique de la Société ayant pris acte de la démission de Monsieur Alastair Macgowan en tant que gérant de la société, celui-ci est également déchu de son poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

TCC HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072956.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.417.

Il résulte du procès-verbal de Conseil d'Administration du 11 juin 2004, que le Conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la délégation de pouvoir conférée au Président et à l'Administration délégué et décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur l'Administrateur Lino Moscatelli en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, en lui attribuant les mêmes pouvoirs que ceux du Président, à exercer en cas de substitution.

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONAL S.A.

C. Beffi

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073061.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ING INDEX LINKED FUND II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.496.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

(072960.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

FLÄKT WOODS REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.613.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 4 août 2004

L'associé unique de la société, étant FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° 85.984, a nommé Monsieur Marc Feider, Avocat à la Cour, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 4 août 2004, pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

Monsieur Eric Chassagnade;

Monsieur Hervé Flutto et

Monsieur Marc Feider.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072962.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.565.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00725, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(073182.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.565.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00723, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(073190.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ING INTERNATIONAL (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.873.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

(072966.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MULTI-FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.824.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

(072971.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

GAP-Meta4 PARTNERS, L.L.C., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(072979.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

GAP-Xchange PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.397.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(072981.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

DARDUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(072992.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.338.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(072993.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

EWITA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(072994.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SAINT HILAIRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 79.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(072995.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SIBENEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.930.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(072996.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

THUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(072997.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

LIBERTIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 54.868.

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2002

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur J. Tessier.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Monsieur P. Eisner et désigne comme Secrétaire Monsieur G. Moerkerke tous présent et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

1. Que les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale d'un commun accord en renonçant à toute convocation préalable.

2. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste des présences, laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et les membres du bureau.

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 2 actionnaires détenant ensemble les 82.250 parts sociales sont présents ou représentés.

4. Que dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Nominations du commissaires comptes

5. Ensuite et après délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

1. Le cabinet FGA (LUXEMBOURG) S.A., 1 rue des Maximins, L-8247 est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, arrivant à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de 2007.

Plus rien ne figurant sur l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 16.15 heures.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

J. Tessier / P. Eisner / G. Moerkerke.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072999.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

COSMOS LUX INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073007.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ARTULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 70.345.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 décembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l, en tant que Gérant de la Société est acceptée.
- Décharge pleine à UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l, en tant que Gérant est accordée.
- La nomination de AMICORP LUXEMBOURG S.A., une société avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que Gérant de la Société est acceptée.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour ARTULUX, S.à r.l.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073050.3/4287/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.772.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 septembre 2004

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073009.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BAINBRIDGE ALPHASTRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073014.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

EUROMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

S. Delonnoy.

(073015.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.844.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(073086.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.844.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 23 août 2004 que:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, est nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073085.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.813.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(073017.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.813.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(073022.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(073026.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

STREAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.622.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073019.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.565.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 17 août 2004

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Claude Broll,
- Monsieur Alain Esseiva,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Madame Catherine Calvi

ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073128.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MARKTINVEST LUX S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
H. R. Luxemburg B 102.723.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

hier vertreten durch ihr Verwaltungsratsmitglied Herr Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in St. Vith;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROTAX, S.à r.l., mit Sitz L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Hermann-Josef Lenz, vorgenannt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I.- Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung MARKTINVEST LUX S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung, die Entwicklung, die Architektur, sowie die wirtschaftliche Realisierung und Vermarktung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend (31.000) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefasster Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung.

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Juli um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII.- Allgemeines.

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, dass das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die Gesellschaft SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., vorgeannt, sechshundertneunzehn Aktien. . .	619
2. Die Gesellschaft EUROTAX, S.à r.l., vorgeannt, eine Aktie.	1
Total: sechshundertzwanzig Aktien.	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend (31.000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendetwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausendzweihundertfünfzig (1.250) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung.

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a. Herr Ralf Berweiler, Kaufmann, geboren am 4. Dezember 1963 in Trier, wohnhaft in D-54338 Schweich (Deutschland), Langgartenstrasse, 36;

b. Herr Gerd Baum, Kaufmann, geboren am 28. August 1969 in Altenkirchen, wohnhaft in D-57610 Altenkirchen (Deutschland), Im Schleedorn, 20;

c. Herr Gerhard Rieder, Privatbeamter, geboren am 11. Mai 1953 in Bellheim, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves

3. Die Generalversammlung bestimmt zu Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:

1. Herr Ralf Berweiler, vorgeannt;

2. Herr Gerd Baum, vorgeannt.

4. Die Generalversammlung bestimmt, dass die Gesellschaft vertreten wird, durch die gemeinsame Unterschrift der Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Herr Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 août 2004, vol. 614, fol. 43, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la Société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 septembre 2004.

F. Unsen.

(073183.3/234/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

IT-INVESTOR.COM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073025.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SELLA SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.796.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 septembre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073034.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.609.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2004

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guido Van Den Berghe et de Monsieur Ronny Willemsens.
L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement Monsieur Marc Van Mael et Monsieur Vasile Paraschiv.
Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2004.

Le conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073028.3/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

INFORMATIQUE APPLIQUEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 8, place Edmond Zinnen.
R. C. Luxembourg B 67.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073051.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

INFORMATIQUE APPLIQUEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 8, place Edmond Zinnen.
R. C. Luxembourg B 67.811.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073052.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MERCHANT FINANCIAL PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.177.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073064.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

REISS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 30.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073065.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**TUBCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SANDHAMN, S.à r.l.).**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.954.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SANDHAMN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 97.954, incorporated by deed enacted on the 18th day of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 111 of January 28, 2004.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) Ordinary Shares and the 400 (four hundred) Redeemable Shares, each of them of EUR 50.- (fifty euros), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into TUBCO, S.à r.l.

2.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from SANDHAMN, S.à r.l. into TUBCO, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 2.** The company's name is TUBCO, S.à r.l.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANDHAMN, S.à r.l., ayant son siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97.954, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 111 du 28 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires et les 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en TUBCO, S.à r.l.

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de SANDHAMN, S.à r.l. en TUBCO, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est TUBCO, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(073242.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**TUBCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SANDHAMN, S.à r.l.).**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.954.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073243.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

REVERDY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073069.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

RAM EURO CENTERS (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 34.116.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 6 mai 2004

L'Assemblée décide de nommer MAZARS en tant que commissaire aux comptes en remplacement de GESTOR Société Fiduciaire dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073082.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NEW SPORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour NEW SPORT INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(073206.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NEW SPORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.721.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2004, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour NEW SPORT INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073198.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

DOMPE BIOTEC & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.974.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

DELOITTE S.A.

Signature

(073170.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

DOMPE BIOTEC & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.974.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

DELOITTE S.A.

Signature

(073167.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG I,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 70.471.

Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour des changements au conseil de gérance

Il a été décidé:

1) d'accepter la démission en date du 4 juin 2004:

- Madame Nancy Whipp, né le 30 décembre 1958 à Montréal, Québec, Canada, demeurant à L-8216 Mamer, 9, rue de Bertrange, L-8216 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg
et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

2) d'accepter la démission en date du 30 novembre 2001:

- Monsieur Ireneus Maria Oudejans, né le 27 octobre 1961 à Ursem (Pays-Bas), demeurant à 81 Sportlaan, NL-1333 SE Almere, Pays-Bas
et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073233.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 79.127.

Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour des changements au conseil d'administration

Il a été décidé d'accepter la démission de:

- Monsieur Ervin Rosenberg, né à Debrecen (Hongrie), le 13 septembre 1935, demeurant à 75009 Paris, 4, rue de Seze, et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour la FONDATION STICHTING COMET

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073234.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**QUAIROS S.A., Société Anonyme,
(anc. QUEROS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 7 septembre 2004.

Signature.

(072986.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BUROTREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 21.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(073080.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SPORT HOLDING OVERSEAS PATENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 79.915.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 4 juin 2004

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes MAZARS en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073083.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SYMPHONIA INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.732.

This notice cancels the previous notice concerning the liquidation of the Sub-Fund SYMPHONIA INVESTMENT FUND-IFS Global Opportunities published on October 13th, 2004.

The Board of Directors informs the Shareholders of the following decision:

Liquidation of the Sub-Fund SYMPHONIA INVESTMENT FUND-IFS Global Opportunities.

Due to the decision of IFS Group to cease operations as Investment Manager of the Sub-Fund SYMPHONIA INVESTMENT FUND-IFS Global Opportunities and in accordance with the article 35 of the Articles of Incorporation of the Sicav, the Board of Directors has decided to compulsorily redeem all the shares of the Sub-Fund SYMPHONIA INVESTMENT FUND-IFS Global Opportunities and to liquidate this Sub-Fund on the basis of its net asset value which will be calculated on November 15th, 2004. The reimbursement of all the remaining shareholders will be applied at this same date.

In consequence and in order to maintain equal treatment between the shareholders, the Board of Directors has decided the suspension of the issue and redemption of shares with effect as of November 11th, 2004, date of the publication of this notice to the shareholders of the Sub-Fund.

In order to prepare the liquidation of this Sub-Fund, the Board of Directors has authorised the accrual of the liquidation fees.

The Board of Directors has given full powers to EURO-VL LUXEMBOURG S.A. to make all the necessary steps for the liquidation of this Sub-Fund and the legal authorities will be informed accordingly.

All the documents referring to this Sub-Fund will be amended and the current Prospectus of SYMPHONIA INVESTMENT FUND will be updated in consequence.

An updated Prospectus will be available at the registered office of the Company in Luxembourg and at the counter of the Custodian Bank (SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A./11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

For SYMPHONIA INVESTMENT FUND

The Board of Directors

(04598/3451/29)
